

# Démarche pour obtenir un passeport biométrique

Le demandeur doit impérativement être présent au dépôt et au retrait et sur rendez-vous.

Sa durée de validité est de 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les personnes mineures.

## Prix du passeport en timbres fiscaux

- Adulte : 86€
- Enfant de 15 à 18 ans : 42€
- Enfant de moins de 15 ans : 17€

Pour vos passeports, optez pour le timbre électronique sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr). Vous pouvez également obtenir vos timbres auprès du trésor public.

### **MAIRIE**

**30 Rue Aristide Briand – BP 9  
44390 NORT-SUR-ERDRE**

Tél. 02.51.12.00.70 Fax 02.40.72.16.09

Mail : [accueil@nort-sur-erdre.fr](mailto:accueil@nort-sur-erdre.fr) Site : [www.nort-sur-erdre.fr](http://www.nort-sur-erdre.fr)

#### **Uniquement sur rendez-vous.**

Le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30.

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Et le mercredi et samedi de 8h30 à 12h00.

### **MAIRIE**

**2 Rue Charles de Gaulle – BP 30  
44130 BLAIN**

Tél. 02.40.79.00.08 Fax 02.40.79.83.72

Site : [www.ville-blain.fr](http://www.ville-blain.fr)

#### **Uniquement sur rendez-vous.**

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Fermée de Samedi.

**Arrondissement de Nantes :** Basse-Goulaine, Bouguenais, Carquefou, Couëron, La Chapelle sur Erdre, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Saint Philbert de Grand Lieu, Saint Sébastien Sur Loire, Saint Luce Sur Loire, Saint-Pazanne, Treillières, Vallet, Vertou.

**Arrondissement de Saint-Nazaire :** Guérande, La Baule, Montoir, Pontchâteau, Pornic, Saint Brévin Les Pins, Saint- Nazaire, Savenay

**Arrondissement de Châteaubriant :** Blain, Châteaubriant, Derval, Nort Sur Edre

**Arrondissement d'Ancenis :** Ancenis, Saint Mars la Jaille



## 4. 1 : DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : PASSEPORT

Sur rendez-vous uniquement :

- Mairie de Nort-Sur-Erdre – 30 rue Aristide Briand – 02.51.12.00.70
- Mairie de Blain – 2 rue Charles de Gaulle – 02.40.79.00.08

Attention le cerfa est à compléter au stylo noir et en majuscule, avec tous vos prénoms, nom, date et lieu de naissance. N'oubliez pas les accents. Votre filiation vous sera demandée c'est-à-dire nom, prénoms date et lieu de naissance de vos parents. (nom de jeune fille pour la mère)

✓ **Personne majeure** : Pièces à fournir au dossier

-Remplir l'imprimé CERFA : en pré-demande sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) ou à retirer dans votre mairie

-Une photographie d'identité couleur de moins de 6 mois, de face, tête nue

-Votre ancien passeport

-Un justificatif de domicile à votre nom de moins d'un an (avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer, facture d'eau / d'électricité / téléphone fixe ou mobile, titre de propriété, taxe d'habitation ou foncière, attestation d'assurance)

-Timbres fiscaux (voir tarif p1)

**Pour une première demande :**

-Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois à demander à la mairie du lieu de naissance

ou votre carte d'identité (même si périmé depuis moins de 2 ans)

**Pour une modification de passeport en cours de validité (gratuit) :**

Selon les cas : livret de famille, justificatif de domicile, acte d'état civil (de moins de 3 mois), jugement de divorce

**Pour les personnes hébergées chez un particulier :**

-Attestation sur l'honneur de la résidence fourni par l'hébergeant

-Pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant

-Document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (feuille d'imposition, attestation carte vitale, titre d'allocation familiales, attestation pôle emploi, certificat de scolarité ou certificat d'inscription scolaire)

**Pour une perte ou un vol :**

-Déclaration de perte / vol (formulaire à retirer en mairie ou à télécharger sur [service-public.fr](http://service-public.fr))

-Document avec photo (carte vitale, permis de conduire, permis de chasse...)

✓ **Personne mineure** : Pièces à fournir au dossier

-Rempli l'imprimé CERFA : en pré-demande sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) ou à retirer dans votre mairie

-Une photographie d'identité couleur de moins de 6 mois, de face, tête nue

-Votre ancien passeport

-Un justificatif de domicile des parents de moins d'un an (avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer, facture d'eau / d'électricité / téléphone fixe ou mobile, titre de propriété, taxe d'habitation ou foncière, attestation d'assurance)

-Présence de responsable légal

-Pièce d'identité du parent présent lors de la demande

-Timbres fiscaux (voir tarif p1)

**Pour une première demande :**

-Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois ou votre carte d'identité (même si périmé depuis moins de 2 ans)

**Pour une modification de passeport en cours de validité (gratuit) :**

Selon les cas : livret de famille, justificatif de domicile, acte d'état civil (de moins de 3 mois)

**En cas de divorce des parents :**

-Copie de la décision de justice mentionnant l'autorité parentale

-Pièce d'identité des deux parents

-Autorisation manuscrite de l'autre parent

-En cas de garde alternée les deux justificatifs de domicile

**Pour une perte ou un vol :**

-Déclaration de perte / vol (formulaire à retirer en mairie ou à télécharger sur [service-public.fr](http://service-public.fr))

-Document avec photo (carte de transport scolaire, brevet de sécurité routière...)